

A destination des employeurs : Les mesures de prévention en entreprise

Identifier les risques :

Analyser les conditions d'exposition aux agents biologiques

- ↳ Identifier le «réservoir» de l'agent biologique
- ↳ Identifier les tâches, procédés ou équipements susceptibles de générer une exposition du travailleur
- ↳ Considérer la nature ou modalité de l'exposition (aérienne, par contact, par voie digestive, etc)
- ↳ Apprécier la durée et la fréquence de l'exposition

Hiérarchiser les risques :

En tenant compte de :

- ↳ La gravité des dommages potentiels : selon la classification réglementaire des agents biologiques, les connaissances médicales actuelles
- ↳ La probabilité d'apparition de la contamination : présence réelle de l'agent biologique, durée de contact et moyens de prévention mis en œuvre

**Pour déterminer les mesures de prévention
à mettre en place de façon prioritaire.**

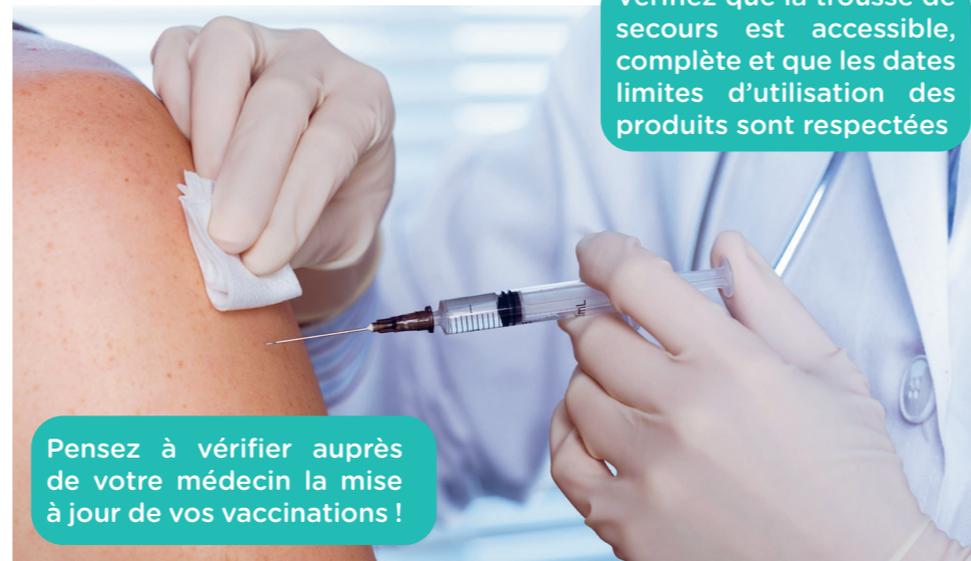
Agir sur les risques :

- ↳ Sur le réservoir : nettoyer régulièrement les postes de travail, ventiler, entretien des tours aéroréfrigérantes
- ↳ Sur le mode de transmission : mesures d'isolement (milieux de soin), en cas de malade contagieux, limiter les projections (aspirer plutôt que balayer)
- ↳ Au niveau du salarié : port des équipements de protection individuelle (gants, vêtements de protection, lunettes, masques), règles d'hygiène individuelle (ne pas boire, manger ou fumer sur les lieux de travail, protéger toute plaie avec un pansement imperméable, ne pas porter les mains ou objets à la bouche, ...)

Êtes-vous concerné(e) par le risque biologique ?

Dans le cadre de votre activité professionnelle, vous pouvez être exposé(e) au risque biologique. Voici quelques exemples de secteurs concernés :

- ↳ Au contact du public ou des produits d'origine humaine : personnel soignant, aides à domicile, métiers de la petite enfance, personnel de blanchisserie, personnel des pompes funèbres, techniciens de biologie
- ↳ Au contact des animaux ou leurs produits : vétérinaires, personnel d'animalerie, animateurs en centre équestre, animaliers en parc zoologique
- ↳ Industrie agroalimentaire
- ↳ Traitement et élimination des déchets (ripeurs, éboueurs, personnels des centres de tri et de déchets ménagers, égoutiers)



Vérifiez que la trousse de secours est accessible, complète et que les dates limites d'utilisation des produits sont respectées

Pensez à vérifier auprès de votre médecin la mise à jour de vos vaccinations !

En cas de difficultés,
N'hésitez pas à contacter
votre médecin du travail.

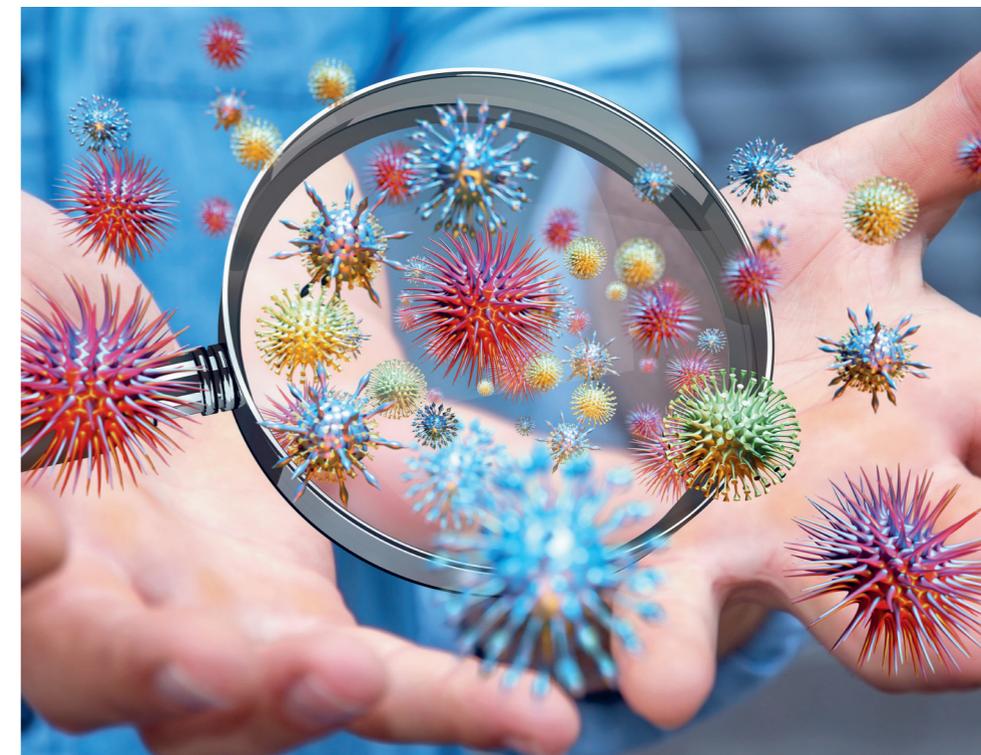
Novembre 2022



SERVICE DE PRÉVENTION
ET DE SANTÉ AU TRAVAIL
AUDE - ARIÈGE

09 71 11 09 00

SENSIBILISATION SUR LE RISQUE BIOLOGIQUE



Les risques et effets sur votre santé

Les agents biologiques sont pour la plupart des êtres vivants microscopiques. On les classe en grandes catégories : virus, champignons, bactéries, parasites et prions. Ils peuvent être à l'origine de maladies chez l'homme.

Comment se transmettent-ils ?

L'inhalation de gouttelettes ou aérosols, le contact avec la peau ou les muqueuses, l'inoculation par piqûre avec une seringue, coupure ou piqûre de tiques ou moustiques, l'ingestion en portant les mains ou objets contaminés à la bouche sont autant de voies de transmission possibles.



Quels sont les effets sur la santé ?

La plupart des agents biologiques sont inoffensifs. Certains peuvent néanmoins être responsables de maladies chez l'homme. Les effets sur la santé dépendent de l'agent biologique incriminé, des conditions d'exposition et des facteurs individuels. Les agents biologiques peuvent causer des infections, allergies et effets toxiques de gravité variable, pouvant aller jusqu'au décès. Ils sont parfois responsables de l'apparition de cancer. Enfin, les agents biologiques peuvent avoir des effets délétères sur une grossesse en cours et sur l'enfant à naître.

Exemples de maladies

Tuberculose

Transmission respiratoire par inhalation de gouttelettes émises lorsqu'un patient atteint de tuberculose pulmonaire tousse.

La présence de symptômes n'est pas systématique lors de la phase initiale de la maladie. Il peut exister une fièvre, des sueurs nocturnes, une altération de l'état général (amaigrissement, fatigue) et des signes respiratoires.



Rougeole

Actuellement en recrudescence, la transmission se fait par voie aérienne (inhalation de gouttelettes émises lors de la toux et en suspension dans l'air). L'infection se caractérise par une fièvre associée à des signes respiratoires (toux, écoulement nasal) et oculaires (conjonctivite) et une éruption cutanée. La rougeole peut se compliquer de surinfections bactériennes ou d'une encéphalite aiguë.

Hépatites B et C

La contamination dans le contexte professionnel est essentiellement sanguine lors d'un accident d'exposition au sang. La phase aiguë peut être caractérisée par l'apparition d'une coloration jaune de la peau et des muqueuses (ictère) et de douleurs dans la partie supérieure droite de l'abdomen en cas d'hépatite virale aiguë. Les hépatites B et C peuvent évoluer de façon chronique vers une cirrhose et l'apparition d'un cancer du foie.



Maladie de Lyme



La maladie se transmet par morsure de tique. Elle évolue en deux phases :

↳ Une rougeur cutanée au niveau de la morsure qui évolue de façon centrifuge avec guérison centrale et disparaît spontanément en 3-4 semaines (érythème migrant)

↳ En l'absence de traitement, quelques semaines à quelques années plus tard peuvent apparaître des atteintes nerveuses, articulaires, cutanées, cardiaques et oculaires.

Accident d'Exposition au sang (AES) :

En urgence premiers soins à réaliser

Si piqûre, coupure ou contact sur peau lésée :

- ↳ Ne pas faire saigner
- ↳ Nettoyer la zone à l'eau et au savon, puis rincer
- ↳ Désinfecter pendant au moins 5 min avec l'un des produits suivants : solution de Dakin®, Eau de Javel à 2,5% de chlore actif diluée à 1/5 ou 1/10, alcool à 70%, Bétadine®

Si projection sur muqueuse :

- ↳ Rincer abondamment au moins 5 min (sérum physiologique)

Dans l'heure :

- ↳ Prendre un avis médical (urgence)
- ↳ Rédaction d'un certificat médical initial par un médecin

Dans les 24 heures :

- ↳ Informer votre hiérarchie de votre accident
- ↳ Déclarer l'accident du travail
- ↳ Suivre les recommandations du médecin
 - ↳ Examens biologiques, suivi médical
- ↳ Informer le médecin du travail
 - ↳ Analyse des situations de travail, suivi médical